

Nouveau!!!

- ▶ Afin d'être dans notre rôle « social », le Président et son conseil d'administration en date du 23 octobre 2020 donnent la possibilité de pouvoir régler en **3 fois** son séjour pour les personnes le souhaitant sous les conditions suivantes:

Conditions

1. Pour des séjours d'un minimum de 14 nuits en pension complète.
 2. Votre demande doit être effectuée lors de votre demande de devis en ligne sur www.adosom.fr
 3. Frais de dossier sont de 15.00€ (frais de gestion comptable).
 4. Le 1^{er} règlement: sera effectué à 15 jours de l'arrivée (les 30% acompte demandé lors de votre devis).
 5. Le 2^{ème} règlement: en fin de séjour 50% du montant restant (à la présentation de votre facture de fin de séjour).
 6. Le 3^{ème} règlement: (chèque déposé en fin de séjour) encaissé 30 jours après.
- ▶ Le Président et son conseil d'administration espèrent une fois de plus apporter un soutien social aux adhérents qui seraient demandeurs.